

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

**1841<sup>e</sup>** SÉANCE : 22 SEPTEMBRE 1975

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1841) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies (S/11829).....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1841ème SÉANCE

Tenue à New York le lundi 22 septembre 1975, à 16 h 30.

*Président* : M. Moulaye EL HASSEN (Mauritanie).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1841)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :  
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies (S/11829).

*La séance est ouverte à 16 h 45.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Admission de nouveaux Membres :**  
**Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies (S/11829)**

1. Le PRÉSIDENT : J'ai reçu une lettre, en date du 22 septembre 1975, par laquelle le Ministre des affaires étrangères de l'Australie a demandé à être invité à participer à l'actuel débat du Conseil de sécurité concernant la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte — c'est-à-dire à l'Article 31 — et conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la procédure habituelle, je me propose d'inviter le Ministre des affaires étrangères de l'Australie à participer, sans droit de vote, au débat du Conseil.

2. Conformément à la pratique établie, je prie le Ministre des affaires étrangères de l'Australie de bien vouloir prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Willesee (Australie) prend place à la table du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres qui figure dans le document S/11829, dont des photocopies dans toutes les langues de travail sont entre les mains des membres du Conseil. Le texte miméographié de ce rapport sera distribué dans toutes les langues de travail dans un court moment.

4. Au paragraphe 3 de ce rapport, le Comité a recommandé que le Conseil s'appuie sur les dispositions du dernier paragraphe de l'article 60 du règlement intérieur provisoire. La trentième session de l'Assemblée générale venant de s'ouvrir, je pense que cette procédure, qui consisterait, pour le Conseil, à faire immédiatement sa recommandation à l'Assemblée générale, rencontrera l'agrément de tous les membres du Conseil.

5. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil désire effectivement renoncer à l'application de l'avant-dernier paragraphe de l'article 60 concernant les délais prescrits pour ce cas particulier.

6. Au paragraphe 4 du rapport, le Comité a recommandé au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution concernant la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Conformément à la procédure suivie lors des séances précédentes du Conseil, je me propose de mettre d'abord aux voix ce projet de résolution, étant entendu que ceux qui désireront prendre la parole pourront le faire par la suite. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide de passer tout d'abord au vote.

7. Je vais donc demander au Conseil de voter d'abord sur le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du rapport du Comité relatif à la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (S/11829), qui se lit comme suit :

*[L'orateur donne lecture du projet de résolution.]*

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

8. Le PRÉSIDENT : Je pense pouvoir féliciter le nouvel Etat pour la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité. Je suis sûr que l'Assemblée générale, pour sa part, acceptera cette recommandation dans les meilleurs délais possibles. Je prie donc le Secrétaire général, conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale.

9. Un certain nombre de membres du Conseil de sécurité ont demandé à pouvoir intervenir après le vote, et je vais maintenant leur donner la parole.

10. M. MURRAY (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, vous féliciter de votre passage à la présidence du Conseil de sécurité. Votre nomination me semble, ce mois-ci particulièrement, revêtir une signification symbolique. Le mois de septembre, qui a vu l'ouverture de l'Assemblée générale, est peut-être le mois le plus important du calendrier de l'Organisation des Nations Unies. Les ministres des affaires étrangères d'un grand nombre des pays les plus puissants du monde sont ou seront à New York ce mois-ci. C'est une démonstration frappante du principe de l'égalité des Etats que, pendant ce mois important, ce soit au tour de l'un des petits Etats de notre organisation de présider le Conseil de sécurité.

11. Je félicite également le représentant du Japon de la façon dont il a assumé la présidence pendant le mois d'août. Les choses n'ont pas toujours été faciles pour lui. Je me souviens d'un après-midi orageux où les représentants exprimaient fiévreusement des opinions divergentes sur ce qui avait été précisément l'objet de leur vote. Nous avons tous admiré le calme, la courtoisie et surtout la parfaite objectivité avec laquelle l'ambassadeur Saito s'est acquitté de ses fonctions.

12. Je suis tout particulièrement heureux de représenter mon pays à la séance de cet après-midi, et cela pour une raison spéciale : je suis seulement rentré à New York hier soir de Papouasie-Nouvelle-Guinée où, comme président actuel du Conseil de tutelle, j'ai eu l'honneur de conduire la délégation du Conseil de tutelle invitée par M. Michael Somare, nouveau premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin de prendre part aux fêtes de l'indépendance. Avec les représentants au Conseil de tutelle de la France et des Etats-Unis, avec M. Tang, secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à la tutelle et à la décolonisation, et avec une délégation du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ayant à sa tête l'ambassadeur Rupia, je me trouvais dans le stade Sir Hubert Murray à Port Moresby, lundi dernier, au moment où, en présence de son Altesse le prince de Galles, représentant la reine Elisabeth, du Gouverneur général de l'Australie, du Premier Ministre de

l'Australie et des représentants de nombreux autres Etats, le pavillon australien a été amené. J'étais aussi là le lendemain matin, sur la colline de l'indépendance, lorsque fut hissé, au cours d'une brillante cérémonie, le beau drapeau de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, un oiseau de paradis et la Croix du Sud. J'ai pu transmettre à sir John Guise, nouveau gouverneur général de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à M. Michael Somare les chaleureuses félicitations du Conseil de tutelle et ses meilleurs vœux pour la prospérité des Papouas-Néo-Guinéens. J'ai assuré M. Somare que nous serions très heureux de le voir à New York le mois prochain si, comme il l'espère, il peut faire ce voyage.

13. Ma délégation a déjà eu l'occasion de féliciter la Papouasie-Nouvelle-Guinée pendant la session du Conseil de tutelle du mois dernier, alors que l'indépendance était imminente, et point n'est besoin que je répète ce qui a été dit à cette occasion. Je voudrais cependant transmettre à nouveau les salutations chaleureuses et les félicitations du Gouvernement et du peuple du Royaume-Uni au Gouvernement et au peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'occasion à la fois de leur indépendance et de leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons en particulier de la naissance d'un nouveau pays du Commonwealth avec lequel mon pays a entretenu des liens historiques étroits et avec lequel nous espérons pouvoir développer des relations encore plus proches. Nous avons admiré les progrès réalisés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée vers le statut de nation sous la direction avisée de M. Somare.

14. La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas une inconnue pour l'Organisation des Nations Unies. Le statut de la Nouvelle-Guinée d'abord comme territoire sous mandat et ensuite comme territoire sous tutelle, a fait que non seulement nous ayons été à New York tenus au courant de ses progrès vers l'indépendance, mais également — et ceci, je pense est beaucoup plus important — que les Papouas-Néo-Guinéens eux-mêmes ont appris ce que représente l'Organisation des Nations Unies et le grand intérêt de cette organisation mondiale pour le progrès et le bien-être de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

15. Je peux assurer les membres, d'après l'expérience que j'en ai eue directement, que les Papouas-Néo-Guinéens espèrent que cet intérêt pour leur bien-être ne se démentira pas. Après les fêtes de Port Moresby, certains de mes collègues et moi-même avons été invités officiellement aux cérémonies à Wabag, le chef-lieu d'Enga, peut-être la région la plus éloignée des hauts plateaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des milliers de paysans étaient venus des montagnes des alentours à cette occasion. J'ai été invité par le Président du comité des fêtes et par les membres locaux du parlement présents à prononcer un discours à la foule qui se trouvait réunie. Cependant la Papouasie-Nouvelle-Guinée est visiblement une société très démocratique et immédiatement de

nombreux membres de l'assistance demandèrent un droit de réponse. Ils me dirent qu'ils espéraient que l'Organisation des Nations Unies comprenait bien que, même si la Papouasie-Nouvelle-Guinée était maintenant indépendante, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le district d'Enga en particulier — je n'ai pas besoin de l'ajouter —, avait encore besoin d'une importante aide financière et de main-d'œuvre de l'étranger. Ils veulent continuer à recevoir l'aide de l'Australie et ils veulent aussi l'aide de leurs autres amis. Invité à faire le point pour conclure ce qui avait été un débat tout à fait désordonné — mais animé d'un excellent esprit — j'ai lu leur assurer que leurs propres dirigeants et moi-même avions la veille au soir, au dîner de gala, entendu M. Whitlam, le premier ministre de l'Australie, garantir à son auditoire que la Papouasie-Nouvelle-Guinée continuerait à jouir d'un droit de priorité dans le programme d'aide extérieure de l'Australie. J'ai ajouté que je savais que le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions étaient déjà actifs en Papouasie-Nouvelle-Guinée et j'ai dit, en mon nom personnel, que j'étais certain que toutes les demandes que M. Somare pourrait faire dans ce sens seraient reçues avec sympathie. Il appartient maintenant aux divers organismes des Nations Unies de veiller à ce que je n'aie pas trompé les paysans d'Enga.

16. Cet événement montre, une fois de plus, combien le système du Conseil de tutelle a été valable et constructif. Bien qu'il ne reste plus maintenant qu'un seul territoire sous tutelle, ce fait même est en un sens un hommage au rôle joué par l'Organisation des Nations Unies au cours des 20 dernières années pour amener les pays à l'indépendance.

17. Il me reste à exprimer la satisfaction de mon gouvernement pour le rôle joué par l'Australie en tant que puissance administrante. Nous avons aussi le plaisir de voir que le sénateur Willesee, ministre des affaires étrangères de l'Australie, est présent cet après-midi et nous entend déclarer cela. Puissance coloniale d'expérience certaine, nous admirons la façon dont l'Australie a mué sa relation coloniale en une relation entre nations libres et égales.

18. Il a dû être particulièrement réconfortant pour les Australiens présents en Papouasie-Nouvelle-Guinée d'entendre, à plus d'une reprise au cours des fêtes de célébration de l'indépendance, d'éminents Papouans-Néo-Guinéens souligner publiquement que le drapeau australien avait été amené et non point déchiré.

19. Je termine en renouvelant les bons vœux de mon gouvernement au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à ses représentants à New York, notamment à M. Ralph Karepa, que nous avons tous bien connu comme membre de la délégation australienne et qui est maintenant chargé de gérer ici les intérêts de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous attendons

avec intérêt l'apport que feront les Papouans-Néo-Guinéens à nos discussions à venir.

20. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] ; Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mon collègue, le représentant du Royaume-Uni, pour vous adresser des félicitations très chaleureuses alors que vous assumez les fonctions de président du Conseil de sécurité. Les liens fraternels qui unissent nos deux pays et nos deux peuples, les rapports personnels que nous entretenons, sont trop connus pour que j'en parle longuement. Je suis convaincu que sous votre direction éclairée, le Conseil de sécurité poursuivra ses activités de la manière la plus efficace.

21. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Saito du Japon, pour la manière remarquable dont il a présidé nos travaux le mois dernier alors que, parfois, les réunions ont connu des moments de controverse.

22. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à notre vieil ami, l'ambassadeur Vinci, de l'Italie.

23. Aujourd'hui, nous assistons à un nouvel événement historique et heureux dans la chronique de l'Organisation des Nations Unies. Je crois que c'est la quatrième fois que les Nations Unies ont des raisons d'être très fières. Il y a quelques semaines, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a recommandé l'admission du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe et du Mozambique, et bien sûr ces trois nations sont maintenant Membres de notre Organisation. Aujourd'hui, nous venons d'adopter une résolution recommandant l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la famille des nations. Il y a là naturellement une source de très grande satisfaction pour ma délégation et, en vérité, pour tous les Membres de notre organisation.

24. Il est également d'une coïncidence heureuse qu'au moment où l'Organisation des Nations Unies s'apprête à marquer le trentième anniversaire de sa fondation, et tandis que nous nous apprêtons à marquer le quinzième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, nous assistions à la naissance de quatre nations souveraines, dont trois sont déjà devenues Membres de l'Organisation des Nations Unies tandis que nous espérons recommander très bientôt l'admission de la dernière, l'Angola, dans notre organisation.

25. L'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, puis sa demande d'admission à notre organisation, constituent sans aucun doute une autre réalisation des objectifs des fondateurs, qui souhaitaient que tous les peuples exercent leur droit à disposer d'eux-mêmes et que la participation des peuples à l'Organisation soit universelle.

26. C'est donc pour ma délégation un très vif plaisir que d'avoir appuyé activement l'admission de la

Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous attendons avec intérêt le jour où les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée occuperont le siège qui les attend à l'Organisation.

27. L'histoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est bien connue des membres de ce conseil. Les aspirations de la population, son désir d'exercer son droit à la libre détermination et à l'indépendance, ont été longtemps discutés dans divers organes de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement au Conseil de tutelle et au Comité spécial. En fait, la participation de l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas limitée à de simples discussions. Lorsque la Papouasie-Nouvelle-Guinée a accédé à l'indépendance, le 16 septembre de cette année, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que mon collègue l'ambassadeur Murray du Royaume-Uni l'a justement fait ressortir, a dépêché deux délégations. Il conduisait celle du Conseil de tutelle tandis que mon collègue et compatriote, l'ambassadeur Paul Rupia, représentant permanent adjoint de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, conduisait l'autre délégation.

28. La demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée que nous venons d'approuver n'est donc pas seulement un événement dont l'Organisation des Nations Unies est saisie en tant que partie extérieure, c'est un événement auquel nous avons tous travaillé et qui est une cause de joie pour nous.

29. En souhaitant la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je voudrais également rendre hommage au peuple et au Gouvernement de ce pays. Sous la conduite éclairée et compétente du Premier Ministre, M. Michael Somare, le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut s'attendre à un brillant avenir, comme il devra relever les défis qui lui sont lancés. Je ne doute pas pour ma part que cette organisation, qui a activement appuyé le droit de ces populations à la libre détermination et à l'indépendance, continuera d'apporter son soutien agissant à la nouvelle nation souveraine lorsqu'elle se trouvera devant ses nombreuses épreuves et qu'elle se lancera dans la consolidation de son indépendance et la sauvegarde de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

30. Mon pays attend avec confiance l'avenir, sachant qu'il sera témoin d'une coopération toujours plus féconde entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et nous-mêmes. Des bases solides ont déjà été posées dans ce sens, comme le montrent les différentes visites échangées par les délégations de nos deux pays. Nous poursuivrons ces relations tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. En tant que membre du Commonwealth, la République-Unie de Tanzanie espère aussi voir s'instaurer une étroite coopération avec ce nouveau membre du Commonwealth.

31. En 1972, j'ai eu le privilège rare de me rendre en Papouasie-Nouvelle-Guinée en ma qualité de prési-

dent du Comité spécial. J'ai été frappé à l'époque par la ferme intention du peuple et du Gouvernement de ce pays non seulement de parvenir à la libre détermination et à l'indépendance, mais surtout de passer à l'édification d'une société nouvelle. Cette volonté venait ainsi souligner les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour aider la population de ce pays à accéder à l'indépendance. Il est donc des plus satisfaisants de constater que les efforts du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et ceux de notre organisation ont abouti maintenant à la naissance d'une nouvelle nation souveraine.

32. Ceci n'est qu'un exemple de plus du fait que les peuples du monde entier accéderont à l'indépendance, mais il sert également à souligner la justesse de la position que l'Organisation des Nations Unies a adoptée à l'encontre de toutes les formes de colonialisme, où qu'il existe.

33. Je ne saurais terminer ces brèves observations sans rendre un chaleureux hommage au Gouvernement et au peuple de l'Australie, dont le Ministre des affaires étrangères se trouve en ce moment parmi nous. En tant que puissance administrante, l'Australie a adopté une politique de décolonisation qui est un exemple à suivre pour les autres puissances administrantes. Sa coopération, tant avec la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qu'avec l'Organisation des Nations Unies, n'a pas seulement permis une transition facile sans qu'il soit besoin de recourir aux luttes difficiles dont nous avons été les témoins ailleurs, mais elle a permis également de nouer des relations nouvelles et fécondes entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

34. M. CHUANG (Chine) [*traduction du chinois*] : Le 16 septembre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, un nouvel Etat du Pacifique, s'est libérée de la tyrannie coloniale et a proclamé son indépendance. A l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Chou En-lai, premier Ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, a envoyé un télégramme de félicitations au Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'informant de la décision du Gouvernement chinois de reconnaître la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous espérons que les relations amicales entre la Chine et la Papouasie-Nouvelle-Guinée se développeront jour après jour, et nous souhaitons au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de nouveaux succès dans sa lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, la défense de l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriales, et dans l'édification de son pays.

35. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies immédiatement après la proclamation de son indépendance. La délégation chinoise estime que, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut pleinement briguer la qualité de Membre de l'Organisation.

Nous appuyons par conséquent sa demande d'admission et nous estimons que le Conseil de sécurité devrait recommander à l'Assemblée générale l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

36. Nous estimons qu'une fois admise à l'Organisation, la Papouasie-Nouvelle-Guinée sera un apport positif pour la réalisation des souhaits et principes de la Charte des Nations Unies, au même titre que tous les Etats qui respectent la justice.

37. M. FACIO (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, avant tout je tiens à vous dire combien la délégation du Costa Rica se félicite de vous voir exercer, au cours de ce mois-ci, la fonction de président du Conseil de sécurité, fonction que compte tenu de votre expérience et de vos capacités vous exercez avec la sagacité et l'intelligence qui vous caractérisent. Ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour que la tâche importante qui vous a été assignée soit un succès.

38. Je voudrais également féliciter très chaleureusement l'ambassadeur du Japon, M. Saito, pour la manière brillante dont il s'est acquitté des fonctions délicates de président de ce conseil au cours du mois d'août.

39. S'agissant de la question pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, ma délégation tient à dire combien elle se réjouit d'avoir pu, grâce à son vote, contribuer à l'adoption de la recommandation qui est, conformément à la Charte, du ressort de ce conseil en ce qui concerne l'admission d'un nouveau membre. Nous sommes heureux que cette admission soit celle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, une nation qui vient de faire son apparition en tant que nation indépendante et souveraine et qui a exprimé son désir de faire partie de l'Organisation des Nations Unies afin de s'ajouter à tous ceux qui ont choisi cette organisation pour être la tribune des aspirations de tous les peuples de la Terre.

40. Je ne puis m'empêcher de donner libre cours à ma satisfaction pour le succès du processus qui a mené la Papouasie-Nouvelle-Guinée à réaliser son indépendance d'une façon pacifique et progressive, sous la tutelle attentive et sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Cette nouvelle nation accède à son indépendance avec la faculté intacte de pouvoir se consacrer à la satisfaction des besoins de son peuple sans avoir connu les troubles internes que d'autres nations moins heureuses ont rencontrés au cours d'interminables années de lutte contre le colonialisme. Il convient de reconnaître, en raison même de ce processus pacifique qui a été propre à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le rôle manifeste qu'a joué à tout moment, en tant que puissance administrante, l'Australie, pays qui avec un grand sens des responsabi-

lités internationales a su comprendre les aspirations à l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et qui s'est servi de son rôle de tuteur pour amener la nouvelle nation à un degré d'autodétermination suffisant lui permettant de jouir pleinement de son indépendance en la préparant soigneusement aux tâches énormes inhérentes à son nouveau statut. Je prie le Ministre des affaires étrangères de l'Australie ici présent de bien vouloir transmettre nos chaleureuses félicitations pour le vaillant apport de son pays au processus de décolonisation.

41. Le peuple et le Gouvernement du Costa Rica saluent par mon intermédiaire l'accession à l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et nous formons des vœux pour que son avenir soit plein de promesses.

42. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de féliciter en vous le représentant d'un pays ami, la Mauritanie, qui assume le poste important et lourd de responsabilités de président du Conseil de sécurité, et de vous souhaiter de réussir dans cette importante activité. Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur à ce poste, le représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Saito, qui a présidé en août. Ce n'est pas sa faute si pendant son mandat de Président il n'a pas été apporté de solution positive à cette question si pressante qu'est l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats vietnamiens qui, comme l'a montré le vote au Conseil de sécurité et comme l'a confirmé le vote récent de l'Assemblée générale, a l'appui de l'immense majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

43. Je voudrais également saluer la présence ici, à la table du Conseil de sécurité, de notre ami à tous, le représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. l'ambassadeur Vinci, qui cette fois-ci rejoint l'Organisation de retour de Moscou.

44. La délégation de l'Union soviétique a appuyé avec satisfaction la recommandation du Conseil de sécurité concernant l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies. La lutte constante et déterminée pour l'élimination des vestiges du colonialisme et l'appui donné à tous égards aux peuples qui luttent pour leur libération nationale et leur indépendance sont des principes essentiels de la politique étrangère de l'Union soviétique. Et si nous saluons aujourd'hui le nouvel Etat indépendant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, c'est encore une conséquence de l'adoption en 1960 de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont l'initiative fut prise par l'Union soviétique.

45. L'accèsion à l'indépendance de près de 3 millions d'habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée représente un pas nouveau et important vers l'effondrement définitif du colonialisme. La recommandation du Conseil de sécurité sur l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies est une preuve de plus que l'élimination du système colonial s'achemine avec succès vers sa conclusion et que le jour est proche où sur notre planète il ne restera plus une tache de ce honteux système colonial.

46. Dans les félicitations que le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Alexis Kossyguine, a adressées au Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Michaël Somare, à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, il est dit :

“Suivant sans relâche la politique d'égalité et d'amitié entre tous les Etats, indépendamment de leur système social et inspiré par les principes de l'autodétermination des peuples, le Gouvernement soviétique déclare reconnaître la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant qu'Etat souverain et indépendant et se déclare disposé à établir avec lui des relations diplomatiques.”

47. La délégation soviétique tient une fois de plus à féliciter de tout cœur le peuple et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'avoir accédé à l'indépendance et est convaincue que ce jeune Etat occupera une place digne de lui dans l'Organisation des Nations Unies.

48. M. RYDBECK (Suède) [interprétation de l'anglais] : Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à vous rendre hommage, à vous féliciter pour votre élection à la présidence et vous promettre notre coopération. Pour des raisons bien connues, j'ai réfléchi quelque peu sur la répartition inéquitable de la lourde tâche du Conseil et je pense qu'il est dommage que vos talents et vos aptitudes de président n'aient pas été pleinement exploités, mais nous vous promettons notre coopération pour le reste du mois.

49. Deuxièmement, nous tenons à remercier M. Saito qui, avec un tact de diplomate sans égal, avec énergie et courtoisie, a su mener à bien de très difficiles négociations et des réunions au cours du mois d'août.

50. Je veux également rendre hommage au Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, sous la présidence duquel nous avons eu l'honneur et le plaisir de travailler précédemment, de même qu'à notre vieil ami M. Vinci, de l'Italie, qui a servi non seulement son pays mais également l'Organisation des Nations Unies pendant de nombreuses années, et nous sommes très heureux de le revoir parmi nous et de pouvoir bénéficier de son expérience et de ses conseils.

51. Il est toujours agréable de voir un nouvel Etat Membre entrer dans notre organisation. Chaque fois

que cela se produit, l'Organisation des Nations Unies se rapproche davantage de l'objectif de l'universalité, une des conditions préalables fondamentales de l'Organisation pour qu'elle soit efficace.

52. Nous avons beaucoup avancé sur cette voie au cours des deux dernières années grâce au rythme de plus en plus rapide du processus de décolonisation. Aujourd'hui, une fois de plus, est inscrite à notre ordre du jour la demande d'admission d'un nouveau pays indépendant qui émerge du statut colonial pour occuper la place qui lui revient de droit parmi les membres de la communauté internationale.

53. Le Gouvernement suédois a reconnu la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 16 septembre, jour où cet Etat a accédé à l'indépendance. Ma délégation considère que la demande d'admission est tout à fait conforme aux conditions fixées par la Charte, et c'est avec un grand plaisir qu'elle se joint aux autres membres du Conseil afin de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies.

54. Nous avons suivi les événements qui se sont déroulés en Papouasie-Nouvelle-Guinée avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'admiration. Les difficultés à surmonter ont été énormes; elles étaient dues tant à la simple topographie du pays qu'à sa diversité linguistique et ethnique. Sous la direction du Gouvernement de coalition nationale, l'objectif d'unité nationale a été poursuivi avec détermination, et des politiques et institutions ont été mises au point selon les caractéristiques principales du pays et de ses besoins.

55. Grâce à une coopération fructueuse entre le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Australie, ancienne puissance administrante, et le Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est parvenue de façon pacifique à l'indépendance. C'est donc là un exemple supplémentaire du rôle fructueux que peut jouer l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec les parties intéressées afin de guider les territoires dépendants vers leur jour de liberté.

56. A cet égard, il faut rendre un hommage particulier à l'Australie. En fait, l'Australie s'est toujours montrée à la hauteur de ses responsabilités en tant que puissance administrante. Nous avons admiré la façon dont l'Australie avait aidé la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la voie de l'indépendance.

57. Nous sommes très heureux de souhaiter la bienvenue à la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies, certains que nous sommes que cela se produira très bientôt, et la délégation suédoise se réjouit de pouvoir coopérer à l'avenir avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, convaincue que ce pays apportera une contribution essentielle au travail de notre organisation mondiale.

58. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de dire pour commencer combien ma délégation et moi-même sommes heureux de vous voir occuper la présidence de ce Conseil pour le mois de septembre. Nos délégations, et nous deux personnellement, en tant que représentants de pays frères non-alignés, avons travaillé en étroite coopération ici au Conseil de sécurité et dans d'autres instances. En vous assurant de la coopération de ma délégation, ma première intention est de reconnaître officiellement des relations qui, pour vous comme pour moi, sont évidentes. Vos talents diplomatiques et votre charme personnel aideront, j'en suis sûr, le Conseil à parvenir à des décisions justes et rapides au cours du mois; et je me permettrai de dire, Monsieur le Président, que nous en avons dès à présent la preuve.

59. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage sincère et chaleureux à M. Saitô, du Japon, qui a présidé nos débats pendant le mois d'août. La patience, le tact et le savoir-faire que nous lui connaissons, et dont nous avons tous bénéficié, se sont grandement manifestés alors que nous nous trouvions aux prises avec des questions difficiles et complexes au cours du mois dernier.

60. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour dire combien ma délégation est heureuse que le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, un pays frère d'Amérique latine, soit ici parmi nous aujourd'hui. Je voudrais également adresser, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, des paroles de bienvenue à M. Vinci, de l'Italie.

61. Le Gouvernement et le peuple de mon pays, la Guyane, ont déjà adressé officiellement leurs félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses au Gouvernement et au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au moment où cet Etat a accédé à l'indépendance. Je voudrais néanmoins joindre les félicitations de ma délégation à celles que mon gouvernement et mon peuple ont déjà formulées.

62. Pour l'Etat de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 16 septembre a marqué le début d'une ère nouvelle. Maintenant que la population de cet Etat a recouvré sa liberté, elle peut, en tant que nation indépendante, tracer, en reflétant une grande diversité du point de vue culturel et racial, la voie de son propre avenir conformément à ses décisions et son choix personnel. Tant les possibilités que les gageures inhérentes à l'état de nation ne sont pas inconnues des peuples du monde en voie de développement et à cet égard, le peuple de la Guyane partage avec ses frères et sœurs de la Papouasie-Nouvelle-Guinée les objectifs de paix, de justice et de progrès en tant que nation unie.

63. Pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la tâche d'édification de la nation commence. C'est un processus, ce n'est pas un événement. C'est une tâche que rend plus difficile une histoire au cours de laquelle

les populations de ces îles ont dû subir certains des pires excès du colonialisme européen. Les XVIIIe et XIXe siècles, et même une partie du XXe siècle, ont vu les autorités administrantes et divers commerçants d'intentions agressives et dépourvus de scrupules s'efforcer de piller les richesses que l'on croyait exister dans le pays. Poursuivant un programme d'action multiple destiné à construire une société juste et équitable, la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée peut compter sur le soutien fraternel et la compréhension constante du peuple de Guyane.

64. Connaissant le zèle et la ferme volonté avec lesquels le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a poursuivi l'objectif de l'indépendance, ma délégation n'en juge pas moins opportun de relever l'esprit dans lequel le Gouvernement de l'Australie s'est efforcé, non sans succès, de réaliser ses obligations envers son ancien territoire sous tutelle. Cette attitude devrait être un exemple pour ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, cherchent à s'opposer à la marche d'autres peuples vers la liberté et l'indépendance.

65. La réalisation de l'indépendance par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et son admission à l'Organisation des Nations Unies représenteraient une nouvelle étape vers l'objectif final de l'universalité de l'Organisation.

66. C'est dans ce contexte que ma délégation a accueilli la demande d'admission que nous avons reçue. Nous saluons le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui désirent participer en tant que Membre à part entière aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons entièrement cette aspiration, et c'est pourquoi nous avons voté en faveur de la résolution.

67. Alors que nous cherchons à intensifier nos efforts pour créer une société internationale vraiment fondée sur la justice et l'équité, ma délégation, le Gouvernement et le peuple de Guyane comptent sur une longue période d'amitié et de coopération féconde avec le Gouvernement et la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et leurs représentants à New York.

68. M. BENNETT (Etats-Unis) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à vous dire avant tout combien mon gouvernement est heureux de vous voir présider les travaux du Conseil, avec votre esprit de coopération et votre sens de ce qui est correct et opportun. Nous sommes heureux de vous voir présider nos débats.

69. Nous voudrions également rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Saito, qui s'est acquis notre respect et notre affection.

70. Nous sommes heureux de voir parmi nous un vieil ami, le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, et de voir l'ambassadeur Vinci, de l'Italie, de retour en notre conseil.

71. Ma délégation accueille chaleureusement la recommandation du Comité d'admission de nouveaux Membres, et nous appuyons avec une satisfaction toute particulière la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies.

72. Mon gouvernement a été heureux d'être représenté à Port Moresby, le 16 septembre, aux fêtes de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous nous félicitons de cette indépendance et nous avons établi des relations diplomatiques avec ce pays. Grâce à la participation des Etats-Unis, en tant que membre du Conseil de tutelle, aux missions de visite en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux discussions à New York concernant ce territoire, nous avons appris à connaître et à apprécier l'hospitalité de son peuple, la beauté de ce pays et le dévouement et le talent des dirigeants élus, qui consacrent leurs efforts au bien-être de leur peuple.

73. Si vous me permettez de faire une remarque de caractère personnel, Monsieur le Président, je dirai que j'ai eu le privilège d'être à la tête d'une mission de visite des Nations Unies en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1972 pour observer les élections à la Chambre d'Assemblée; ce processus d'élections qui a duré quatre semaines et a été mené à bien avec efficacité par la puissance administrante a permis au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'exprimer sa volonté. Ce processus électoral a mené directement à une série de mesures dans le processus constitutionnel, qui ont abouti à la cérémonie récente de l'indépendance à Port Moresby, d'où enfin notre réunion d'aujourd'hui.

74. Nous devons beaucoup à la fois au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à l'Australie, puissance administrante en vertu de l'Accord de tutelle adopté par l'Assemblée générale le 13 décembre 1946, pour cette façon ordonnée d'aboutir à l'autodétermination.

75. La Papouasie-Nouvelle-Guinée commence sa vie en tant que nation nouvelle avec d'excellentes perspectives. C'est une démocratie qui dispose d'une constitution ayant fait l'objet de délibérations des représentants élus par le peuple montrant que les habitants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée tiennent en haute estime les droits de l'homme, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

76. La Papouasie-Nouvelle-Guinée entretient des relations cordiales avec ses voisins; elle dispose de ressources naturelles importantes qui sont les éléments d'une économie saine et en expansion.

77. Contrairement à beaucoup de Membres de l'Organisation des Nations Unies, la Papouasie-Nouvelle-Guinée dispose déjà d'une expérience de première main de l'Organisation grâce à sa participation aux discussions du Conseil de tutelle et de la Quatrième Commission. Parmi les participants les plus

actifs à New York, il y a M. Ralph Karepa, que nous respectons beaucoup. Il a travaillé en étroite collaboration avec l'Australie, et je crois comprendre qu'il sera le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à New York. Nous attendons impatiemment de travailler avec lui et sa délégation au cours de cette session comme au cours des années à venir.

78. Ma délégation désire également souhaiter la bienvenue dans cette salle au Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Willesee; nous tenons à lui dire à lui personnellement ainsi qu'au Gouvernement de l'Australie notre admiration pour la façon exemplaire dont l'Australie s'est acquittée de ses obligations découlant de l'Accord de tutelle.

79. Le Gouvernement des Etats-Unis est certain que la Papouasie-Nouvelle-Guinée sera un nouveau membre productif de la communauté des nations, et nous avons appuyé chaleureusement sa demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

80. M. ZAHAWIE (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : C'est une source de grande satisfaction pour ma délégation que de vous voir, monsieur le Président, présider les débats du Conseil de sécurité pendant le mois de septembre. Nous vous adressons nos sincères félicitations et l'assurance de notre entière coopération.

81. Ma délégation voudrait également adresser ses félicitations à l'ambassadeur Saito, du Japon, pour l'excellente façon dont il a présidé les réunions du Conseil au mois d'août.

82. Je me joins à vous, monsieur le Président, pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Costa Rica et à l'ambassadeur Vinci, de l'Italie, qui reviennent au Conseil.

83. L'Irak, membre actif du Comité spécial, a suivi de près les événements en Papouasie-Nouvelle-Guinée ces dernières années. Notre représentant dans ce comité a fait partie de la mission qui s'est rendue en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1971. Il nous semble que l'Organisation des Nations Unies peut s'enorgueillir de ce qu'elle a fait en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et l'Australie mérite des félicitations toutes particulières pour la façon dont elle a coopéré avec l'Organisation et ses différents organes. Nous engageons maintenant l'Organisation mondiale et le Gouvernement australien à donner toute l'aide et toute la coopération possible pour permettre à ce nouvel Etat indépendant de parvenir à la stabilité économique et politique.

84. L'Irak, qui croit fermement qu'il est urgent et nécessaire d'éliminer toutes les traces du colonialisme et qui a appuyé la population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans son essor vers l'indépendance et la souveraineté, a voté en faveur de l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des

Nations Unies. Nous adressons nos cordiales félicitations et nos souhaits de bienvenue à ce nouvel Etat Membre et nous souhaitons à son gouvernement et à son peuple succès et prospérité.

85. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, avant mon intervention, vous présenter mes félicitations les plus fraternelles et les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession au poste très important de président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Ma délégation s'en félicite d'autant plus que mon pays, le Cameroun, et le vôtre, la Mauritanie, sont liés par une solide amitié et une solidarité tiers-mondiste militante.

86. Ma délégation, qui connaît et apprécie vos éminentes qualités d'homme et de diplomate, est persuadée que nos travaux seront menés à bonne fin sous votre direction éclairée.

87. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un juste hommage à l'ambassadeur Saito, du Japon, pour la compétence et l'autorité avec lesquelles il a dirigé nos travaux pendant le mois d'août dernier. Ma délégation lui est reconnaissante de la manière dont il s'est acquitté de sa lourde tâche.

88. Enfin, il m'est agréable de souhaiter la bienvenue à M. Pietro Vinci, nouvel ambassadeur d'Italie, dont la grande expérience et le talent nous seront éclairants et fort utiles dans nos débats.

89. Ma délégation se félicite de l'unanimité qui s'est manifestée au sein de notre conseil en faveur de l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation. Il s'agit, en l'occurrence, de cette phase finale qui parachève le long processus dont l'évolution de ce territoire est particulièrement marquée par l'établissement de l'Accord de tutelle en 1946, ensuite par l'accession de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'autonomie interne le 1er décembre 1973 et, enfin, par son accession à l'indépendance le 16 septembre 1975.

90. Nous nous félicitons de ce que l'accession de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'indépendance et à la souveraineté internationale se soit effectuée dans le respect de son intégrité territoriale et de son unicité, conformément au vœu massivement exprimé par les populations et tel qu'il ressort du dernier rapport additionnel du Conseil de tutelle sur l'administration de cet ancien territoire.

91. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'Australie de la manière dont ce pays s'est acquitté des hautes responsabilités qui lui avaient été confiées sur cet ancien territoire, initialement placé sous la mouvance britannique.

92. L'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée vient ainsi confirmer la vocation universaliste de

l'Organisation des Nations Unies, pour laquelle la République-Unie du Cameroun a été et demeure un partisan convaincu.

93. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans notre organisation et, d'ores et déjà, nous l'assurons de tout notre appui et de notre coopération.

94. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, monsieur le Président, de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis certain que, grâce à votre habileté diplomatique, à votre grande sagesse et à votre vaste expérience, vous pourrez diriger les délibérations du Conseil de façon efficace et sans heurt. Je vous suis reconnaissant des aimables paroles que vous, monsieur le Président, ainsi que les autres représentants, m'avez adressées pour avoir assumé précédemment la présidence du Conseil.

95. Nous sommes heureux de revoir au Conseil, cet après-midi, M. Facio, ministre des affaires étrangères du Costa Rica, qui a fait, en mars, bénéficier le Conseil de sécurité de sa direction compétente.

96. Mon gouvernement, en tant que nation d'Asie et du Pacifique, est particulièrement heureux que le Conseil de sécurité ait décidé de recommander, à l'unanimité, à l'Assemblée générale que la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit admise à l'Organisation mondiale. Cette décision unanime prouve de façon éclatante que cet Etat nouvellement indépendant et souverain est pleinement qualifié pour se joindre à l'Organisation des Nations Unies en tant que pays épris de paix, en vertu de la Charte des Nations Unies.

97. Ma délégation a appuyé de tout cœur la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et se félicite chaleureusement de son admission. La délégation japonaise est convaincue que la Papouasie-Nouvelle-Guinée est capable de s'acquitter des obligations contenues dans la Charte et qu'elle est prête à le faire.

98. En cette heureuse occasion, je voudrais, au nom de la délégation japonaise, féliciter sincèrement le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de la confiance que le Conseil leur a accordée aujourd'hui. Nous sommes certains que l'Assemblée générale décidera bientôt d'admettre la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies.

99. Ma délégation souhaite également exprimer sa satisfaction à l'égard du processus pacifique et ordonné de décolonisation, qui a permis à ce nouvel Etat de proclamer son indépendance officielle le 16 septembre dernier. Nous désirons rendre hommage aux dirigeants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sous la direction du Premier Ministre Somare, pour l'ensemble de qualités d'hommes d'Etat dont ils ont fait preuve

dans leurs efforts en vue de la décolonisation. En même temps, je voudrais dire combien ma délégation, mon gouvernement et moi-même savons gré au Gouvernement australien de s'être acquitté fidèlement de ses responsabilités en tant que puissance administrante, en vertu de l'Accord de tutelle, ce qui a permis au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'acquiescer à la liberté et l'indépendance complètes. Je le sais par mon expérience personnelle en Australie. Il est encourageant d'apprendre que le Gouvernement australien a assuré qu'il continuerait d'avoir des relations étroites avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et qu'il a promis une aide économique et sociale généreuse, qui est indispensable pour le progrès de cette nouvelle nation.

100. Nous souhaitons également féliciter le Conseil de tutelle, le Comité spécial et d'autres organismes des Nations Unies de leur contribution précieuse, qui ont aidé le nouvel Etat à parvenir à l'indépendance.

101. Mon gouvernement a reconnu la Papouasie-Nouvelle-Guinée le 16 septembre 1975, le jour même de son indépendance. Un membre de notre chambre des représentants a représenté mon pays aux cérémonies officielles d'indépendance à Port Moresby et a transmis les meilleurs vœux du Gouvernement et du peuple du Japon au Gouvernement et au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le Japon a ouvert un consulat général à Port Moresby en janvier dernier, et nous avons établi des relations diplomatiques avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée le jour de son indépendance, immédiatement après notre reconnaissance du nouvel Etat, afin de développer des liens de bon voisinage entre nos deux pays.

102. Je voudrais ajouter que l'appui que nous donnons aujourd'hui au Conseil de sécurité pour l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies revêt une importance particulière pour mon pays, qui se trouve très proche de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous sommes prêts à collaborer au maximum de nos possibilités avec le Gouvernement de ce nouvel Etat dans ses efforts vers un développement économique et social et pour le bien-être de sa population. Nous désirons ardemment instaurer une nouvelle ère de relations étroites et amicales fondées sur l'égalité souveraine et le respect mutuel.

103. Ma délégation espère vivement collaborer étroitement avec la délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans nos efforts communs, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, afin de poursuivre nos objectifs communs gravés dans la Charte : parvenir à un monde pacifique et prospère.

104. Ma délégation est heureuse que la Papouasie-Nouvelle-Guinée ait déjà joué un rôle constructif et important dans la coopération et le développement régional en tant que membre du forum du Pacifique. Son indépendance et sa qualité de membre de l'Orga-

nisation mondiale feront se développer ses activités dans le domaine international, ce qui aura pour résultat de promouvoir la stabilité de la région et son développement plus rapide.

105. M. TCHERNOUCHTENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement et amicalement, vous qui êtes un éminent diplomate de votre pays, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous souhaitons de réussir dans l'exercice des fonctions importantes qui vous ont été confiées.

106. En même temps, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au représentant permanent du Japon, M. Saito, qui a présidé le Conseil de sécurité au mois d'août.

107. C'est avec une vive satisfaction que nous constatons que le travail du Conseil de sécurité bénéficie à nouveau de la participation du Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Faïo.

108. Nous voudrions également nous joindre aux félicitations qui ont été formulées ici à l'adresse de l'ambassadeur Piero Vinci, de l'Italie, qui est bien connu depuis longtemps à l'Organisation des Nations Unies et qui, ayant été nommé à nouveau représentant permanent de l'Italie à l'Organisation, représente donc son pays au Conseil de sécurité. J'éprouve une grande satisfaction à adresser ces paroles à l'ambassadeur Vinci, car il y a quelques années j'ai eu l'honneur non seulement de faire sa connaissance, mais aussi de collaborer avec lui de la manière la plus fructueuse sur des problèmes liés aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

109. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie a voté avec plaisir en faveur de la résolution du Conseil de sécurité contenant une recommandation à l'Assemblée générale d'admettre le nouvel Etat souverain et indépendant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies. La population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est engagée dans la voie du développement national et indépendant à un moment où, à la suite des énormes changements survenus dans le monde, on voit de plus en plus s'élargir et s'intensifier la détente internationale et, dans la pratique des relations internationales, s'affirmer la coexistence pacifique d'Etats dotés de systèmes sociaux différents. Cette situation, à son tour, crée de nouvelles possibilités pour l'élimination des derniers vestiges du colonialisme et fait apparaître des conditions favorables pour le développement indépendant des jeunes Etats, dont fait partie la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

110. La naissance de cet Etat et son admission à l'Organisation des Nations Unies illustrent aussi de manière éclatante le fait que le processus historique

de la libération politique des peuples qui se dégagent du colonialisme ne laisse plus à l'écart aucune région du monde et que le jour approche inexorablement où, sur toute la terre, il ne restera plus aucun endroit, aussi éloigné qu'il soit, où subsiste la domination du racisme et du colonialisme.

111. En conclusion, notre délégation voudrait saisir l'occasion pour transmettre ses félicitations cordiales et exprimer ses vœux sincères de succès au Gouvernement et au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans la voie du développement national indépendant et du progrès dans tous les aspects de leur existence.

112. M. LECOMPT (France) : Le représentant de la France ne peut que se réjouir profondément de voir la présidence de notre Conseil confiée au représentant de la Mauritanie. La Mauritanie et la France entretiennent des relations anciennes et amicales fondées sur les attaches multiples de l'histoire. Les rapports de nos délégations sont, à l'image des rapports de nos gouvernements, aussi cordiaux que confiants. C'est de tout cœur et en toute certitude que je forme les meilleurs vœux de succès pour votre présidence.

113. Je voudrais aussi exprimer nos remerciements à l'ambassadeur du Japon, qui a présidé nos travaux avec compétence et distinction à un moment où le Conseil était saisi d'affaires difficiles et complexes.

114. Enfin, au nom de la délégation française, je tiens à dire toute la satisfaction que nous ressentons à voir, c'est-à-dire à revoir parmi nous le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica et l'ambassadeur Vinci, nouveau représentant de l'Italie, dont l'expérience ne manquera pas de nous être précieuse.

115. Le 15 septembre dernier, le Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères de l'Australie signaient le procès-verbal mettant fin à l'Accord de tutelle de 1946 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement australien pour l'administration du territoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. La proclamation de l'indépendance du nouvel Etat, qui intervenait presque simultanément, permettait à la Papouasie-Nouvelle-Guinée de faire son entrée dans la communauté internationale.

116. La France a eu le privilège de suivre de près l'évolution qui a conduit à cet aboutissement. Membre du Conseil de tutelle, elle a pris part depuis 1946 aux sessions de cet organisme afin de s'assurer que les fins essentielles du régime de tutelle étaient poursuivies.

117. La délégation française saisit cette occasion pour rendre à l'Australie l'hommage qui lui est dû. En sa qualité de puissance administrante, elle s'est acquittée de façon remarquable des responsabilités internationales qui lui étaient dévolues en application de la Charte et de l'Accord de tutelle.

118. La bonne entente qui n'a cessé de régner entre la Puissance administrante et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a permis un transfert progressif des responsabilités. Nous savons que, depuis le 1er décembre 1973, ce pays possède l'autonomie interne et qu'il contrôle tous les secteurs de son administration. Nous savons également que les questions relatives à la défense et aux relations extérieures ont été successivement transférées aux autorités de Port Moresby, qui en assurent l'entière responsabilité. Une constitution a été approuvée le 15 août 1975. Ainsi, avant même la proclamation officielle de son indépendance, la Papouasie-Nouvelle-Guinée était déjà pourvue de la plupart des attributs de la souveraineté internationale. Par ailleurs, en présentant la demande d'admission de leur pays à l'Organisation des Nations Unies, ces mêmes autorités ont déclaré qu'elles acceptaient les obligations contenues dans la Charte et qu'elles s'engageaient solennellement à s'en acquitter. Dès lors, la délégation française n'avait évidemment aucune difficulté pour recommander à l'Assemblée, ainsi qu'elle vient de le faire par son vote, d'admettre le nouvel Etat au sein de l'Organisation.

119. La géographie a placé la France très loin de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et bien que plusieurs régions du nouvel Etat portent les noms de hardis navigateurs français qui ont contribué à la connaissance de notre monde, l'histoire au cours des siècles passés n'a guère facilité les contacts entre nos deux peuples. La délégation française souhaite cependant que le gouvernement de M. Somare sache que tous nos vœux l'accompagnent pour la réussite de la tâche, exaltante mais souvent difficile, à laquelle sont confrontés de nombreux jeunes Etats. Elle suivra ses efforts avec sympathie et espère établir avec le pays à la tête duquel il se trouve placé, aussi rapidement que possible, des relations diplomatiques.

120. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier sincèrement, monsieur le Président, pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé en votre nom propre et au nom des représentants assis autour de cette table au cours de notre 1839e séance. Vos paroles généreuses sont pour moi la reconnaissance de la contribution de la délégation italienne aux travaux du Conseil de sécurité.

121. Je suis également reconnaissant à mes collègues, les ambassadeurs Salim, de la République-Unie de Tanzanie, Ovinnikov, de l'Union soviétique, Rydbeck, de la Suède, Jackson, de la Guyane, Bennett, des Etats-Unis d'Amérique, Zahawie, de l'Irak, Oyono, de la République-Unie du Cameroun, Tchernouchchenko, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et Lecompt, de la France, pour les paroles aimables et généreuses qu'ils ont prononcées à l'occasion de mon retour dans cet organe.

122. C'est en vérité un grand honneur et un privilège que de servir une fois encore mon pays au Conseil de sécurité. C'est en vérité une expérience émouvante de revenir et retrouver de vieux amis tels que vous, monsieur le Président, et d'autres collègues qui m'ont souhaité personnellement le bienvenue. Je peux assurer les membres du Conseil que je ferai de mon mieux pour être digne de la confiance qu'ils ont placée en moi et pour ne pas décevoir leur attente quant à ma contribution future au sein du Conseil. Ce faisant, je tâcherai de garder présent à l'esprit l'exemple remarquable que m'a donné et a donné à ma délégation mon prédécesseur, l'ambassadeur Eugenio Plaja.

123. A mon tour, monsieur le Président, je vous félicite très vivement pour la manière efficace dont vous avez conduit nos travaux depuis votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain qu'au cours de ces prochains jours vous continuerez à vous acquitter de vos hautes responsabilités de la même manière remarquable.

124. Je m'associe également aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer mon appréciation à l'ambassadeur Saito pour la manière brillante dont il a présidé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier, dans des circonstances que j'ai cru comprendre difficiles, quoique pour ma part, je ne fusse pas là.

125. Rien ne saurait me combler davantage, moi qui une fois encore siège au Conseil de sécurité, que de savoir que ma première apparition ici coïncide avec une circonstance heureuse : celle où le Conseil recommande l'admission à l'Organisation des Nations Unies du nouvel Etat de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je m'associe bien sûr à tous les orateurs qui m'ont précédé pour transmettre à ce pays nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs souhaits de succès pour la tâche qui les attend de construction de leur économie et de renforcement de leur indépendance nationale. D'après ce que nous ont dit nos collègues qui ont eu la chance de visiter la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous voyons que le peuple de ce pays est parvenu à construire sa nation, à réaliser l'indépendance et à créer une société très démocratique. Ceci est fort encourageant et nous sommes extrêmement satisfaits de ce que nous avons entendu.

126. Pour notre part, nous considérons l'admission d'un autre Etat dans notre famille mondiale comme un nouveau pas en avant vers l'objectif d'universalité que l'Italie n'a cessé de favoriser.

127. En même temps, nous souhaitons la bienvenue à un Etat qui, sous certains aspects, peut être regardé comme un digne fils de cette organisation. Je félicite en effet très sincèrement l'Australie, puissance administrante, pour la manière dont elle s'est acquittée de ses engagements et de ses responsabilités très importantes dans l'administration de ce pays.

128. Nous adressons à nouveau nos meilleurs vœux à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

129. Le PRÉSIDENT : Je voudrais remercier le représentant de l'Italie et, avec la permission des membres du Conseil, faire une brève déclaration au nom de la MAURITANIE.

130. En recommandant à l'unanimité à l'Assemblée générale l'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité vient de prendre une décision qui est tout à l'honneur du nouvel Etat et de ses représentants.

131. L'attitude des dirigeants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, leur clairvoyance et leur lucidité leur ont valu la sympathie et l'admiration de tous, et la décision qui a été prise il y a quelques instants par le Conseil de sécurité en est une éclatante manifestation. En effet, le processus de décolonisation engagé dans ce pays depuis 1972 est à tous égards exemplaire. Après un siècle de colonisation, puis de tutelle australienne sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, la Papouasie-Nouvelle-Guinée accède à l'indépendance et à la souveraineté internationale dans l'amitié avec l'ancienne Puissance administrante. C'est là un exemple qui est aussi à l'honneur de l'Australie, pays auquel je voudrais rendre ici un vibrant hommage, exemple qui devrait inspirer d'autres Etats qui s'obstinent à transformer la tutelle que leur a confiée l'Organisation des Nations Unies en une colonisation directe et irréversible.

132. C'est donc avec une fierté et une satisfaction légitimes que je souhaite la bienvenue à la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je suis d'ores et déjà convaincu que l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, tout en rapprochant l'Organisation de son objectif d'universalité, permettra à ce nouvel Etat d'apporter sa contribution, une contribution qui j'en suis sûr sera positive, aux travaux de l'Organisation.

133. Je puis assurer le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Gouvernement de ce pays que mon pays est prêt à établir avec lui les relations de coopération les plus amicales.

134. En ma qualité de PRÉSIDENT, je donne maintenant la parole à M. Willesee, ministre des affaires étrangères d'Australie.

135. M. WILLESEE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité pour m'avoir permis de participer à l'examen que ce conseil a bien voulu accorder à la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies.

136. Je voudrais ajouter combien ma délégation est heureuse de voir présider cette séance par l'éminent

représentant de la République islamique de Mauritanie, pays qui, en raison de son propre passé colonial, peut fort bien comprendre toute la signification que peut revêtir cette demande d'admission d'un pays nouvellement indépendant. Je voudrais également dire au nom du Gouvernement et du peuple d'Australie combien j'ai été sensible aux paroles aimables que les membres du Conseil ont prononcées aujourd'hui à l'égard de mon pays.

137. Enfin, je voudrais vous prier, monsieur le Président, de bien vouloir transmettre au Secrétaire général mes sincères remerciements pour le message qu'il a envoyé au Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Gouverneur général de ce pays à l'occasion de son indépendance, le 16 septembre.

138. Je suis sûr que vous-même et les autres membres du Conseil de sécurité savez que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a l'avantage de demander son admission à l'Organisation des Nations Unies en connaissant directement et sans intermédiaire les travaux de l'Organisation. Vous vous rappellerez qu'en tant que territoire sous tutelle jusqu'à son indépendance, mardi dernier, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a cessé de faire l'objet d'un examen détaillé depuis 1946, au Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies. Pendant bien des années, l'Australie a eu des représentants spéciaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que membres de sa délégation au Conseil de tutelle et à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, et ils ont pris une part active à leurs débats.

139. L'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se produit à un moment important dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, puisque cette année marque le trentième anniversaire de l'Organisation. L'année 1975 est également celle du quinzième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui figurait dans la résolution 1514 (XV), fournissant la formule d'accès à l'indépendance d'un grand nombre d'autres anciens territoires coloniaux, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre des membres de l'Organisation des Nations Unies.

140. Enfin, cette année est importante puisque nous avons déjà pu être les témoins de l'admission la semaine dernière de trois anciens territoires portugais d'Afrique. Mon gouvernement voudrait rendre hommage au Gouvernement du Portugal pour les progrès qu'il a faits jusqu'à maintenant dans son programme de décolonisation.

141. L'évolution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée jusqu'à sa complète indépendance, mardi dernier, ne

représente pas un changement sensationnel dans la nature des relations établies entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée puisque, depuis deux ans, ce pays, avec notre encouragement, a agi en tant que nation pleinement indépendante. La date de son indépendance a été choisie par la Papouasie-Nouvelle-Guinée elle-même dans sa propre Chambre d'Assemblée, et la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée émane d'un processus démocratique, par l'intermédiaire d'une assemblée constituante porte-parole de son peuple.

142. L'Australie se prépare maintenant à maintenir des relations étroites et cordiales avec cette nouvelle nation qui est notre voisine la plus proche. Il s'agit de rapports entre égaux fondés sur le respect mutuel, la compréhension et la confiance. Ces relations seront également des relations d'aide réciproque. Je voudrais également réaffirmer ce qui a déjà été dit aujourd'hui, à savoir que le Gouvernement australien s'engage à ce qu'une Papouasie-Nouvelle-Guinée unie et indépendante continue à avoir droit en priorité à toute l'attention de l'Australie dans son programme d'aide accrue.

143. L'acte final de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 16 septembre 1975, marque la fin du rôle officiel que l'Australie a rempli envers la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais en conclusion citer un extrait du discours que le Premier Ministre australien a prononcé à Port Moresby à l'occasion de l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mardi dernier. A cette occasion, le Premier Ministre de mon pays a donc dit :

"Aujourd'hui l'Australie, qui autrefois faisait elle-même partie d'un groupe de colonies, met un terme au rôle de puissance coloniale qui lui avait été imposé par une ironie de l'histoire. L'Australie n'aurait jamais pu être totalement libre tant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'était pas complètement libre. Dans un sens très réel, c'est la journée de la libération de l'Australie au même titre que celle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

"En outre, l'Australie, aujourd'hui, achève enfin son mandat reçu de l'ancienne Société des Nations et son mandat de Puissance administrante en vertu de la tutelle des Nations Unies."

*La séance est levée à 18 h 15.*

*Notes*

<sup>1</sup> Voir résolution 375 (1975).

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---